

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal Le garage communal est sur la bonne voie

Vendredi 2 mars 2007, à 19 h, en salle du Conseil, a eu lieu la réunion mensuelle du Conseil Municipal.

• Points sur les travaux et études en cours :

- ❖ Plan local d'urbanisme. En présence du cabinet Descœur, le groupe de travail animé par le maire, a poursuivi ses réflexions sur le zonage de la commune. Afin de présenter le résultat de ces réflexions, deux réunions publiques sont programmées. L'une le mardi 27 mars à 18 heures, salle polyvalente de Saint-Genès l'Enfant, l'autre le mardi 3 avril à 18 heures, salle polyvalente du bourg de Malauzat, chaque réunion portera sur l'ensemble du territoire communal.
- ❖ Construction du garage communal. Les fondations et la dalle ont été réalisées. Suite à une suggestion des employés communaux, une demande de modification du permis de construire sera déposée visant à permettre une emprise totale du bâtiment sur le fonds de la parcelle, portant la surface au sol du garage à 120 m². Le maire a tenu à souligner la qualité de la prestation des employés pour cette construction en cours.
- ❖ Lors de la précédente réunion du Conseil, le maire avait été autorisé à signer avec deux riverains de l'impasse du Pré de la Cure, une convention définissant les modalités de réalisation et de financement de l'extension des réseaux et travaux de voirie à leur parcelle respective ainsi qu'à la parcelle communale adjacente. Les travaux sont en cours, mais la proximité du ruisseau et la configuration des lieux ne facilitent pas leur réalisation. Montant total des travaux estimé à 17 820 euros.



• Points soumis à délibération du Conseil :

- ❖ La maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur du petit patrimoine est de compétence communale. Dans ce cadre, Riom-Communauté peut accorder une participation financière sous forme de fond de concours à hauteur de 50% du restant à charge pour la commune. A ce titre, le Conseil autorise le maire à solliciter ce fond de concours pour le réaménagement du calvaire et de la grotte au lieu-dit des Moulins Blancs.
- ❖ L'Assemblée du Conseil Général vient de modifier ses modalités d'intervention pour l'aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération, telles que, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des aménagements, aide financière aux communes et modification des procédures pour la prise en compte de ces opérations. Les RD405, RD402 et RD15 étant déjà aujourd'hui l'objet de réflexions diverses, le Conseil autorise le maire, à engager sans attendre une demande d'étude pour ces départementales, auprès des services concernés du Conseil Général.
- ❖ Le Conseil autorise :
 - Une dépense estimée à 350 euros, nécessaire à la réfection de l'entrée du chemin des Ratiers afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.
 - Une dépense estimée à 170 euros pour la modification des lignes téléphoniques de l'école permettant d'alléger le coût mensuel des factures Infotel.

• Points divers :

- ❖ Le recensement de la population s'est achevé le 17 février et les résultats seront validés par l'INSEE avant communication au public. Depuis le dernier recensement en 1999, le nombre de logements sur la commune aurait augmenté de 16 %, et le nombre d'habitants de 8 %, pour approcher les 1 000 habitants.
- ❖ Prochain Conseil municipal : vendredi 30 mars à 19 heures pour le vote du budget communal.